Université de Liège

Pour info uniquement
L'appel 2012 n'est pas ouvert

Administration R&D

SUBSIDE DE SEJOUR DE RECHERCHE A L'ULG POUR DOCTORANTS ETRANGERS

En quelques mots :
Subside de séjour de recherche à l'ULg pour doctorant étranger
(budget 2012, *sous réserve d'attribution des moyens par le C.A.*)
Durée : 12 mois max., à inscrire dans le plan de la thèse. Ceux-ci peuvent être fragmentés en max. 4 séjours de 2 mois min.
Montant : 1.000 EUR/mois – Possibilité de prise en charge des frais de voyage Aller-Retour du pays de l'institution d'origine vers la Belgique
Année académique : Premier séjour pendant l'année académique 2012-2013
Appel : annuel, échéance le 30 mai

1. Objectif :

Octroi de subsides de séjours de recherche à l'ULg pour des doctorants étrangers dans le but :

- d'enrichir scientifiquement des doctorants étrangers par un séjour dans les unités de recherche de l'ULg et par une expérience de mobilité internationale
- de créer et d'approfondir des relations internationales durables, notamment au travers de co-tutelles.
- d'attirer dans les unités de recherche des doctorants étrangers de haut potentiel

2. Conditions d'octroi du subside :

Les subsides de séjour de recherche pour doctorant étranger sont destinés à des candidats inscrits au doctorat dans une université étrangère. Leur venue à Liège doit les placer dans une situation de mobilité internationale. A l'issue du séjour, le candidat est tenu de rentrer dans son institution d'origine pour y poursuivre ses travaux.

Le candidat ne peut avoir effectué des séjours similaires pendant plus de 12 mois au total à l'ULg pendant la préparation du doctorat, ni avoir bénéficié de subsides de cette ligne budgétaire pendant plus de 12 mois au total. Le candidat ne peut pas bénéficier en même temps d'un autre subside, d'une bourse ou d'un contrat octroyé par l'ULg. Les étudiants bénéficiant ou ayant bénéficié d'une bourse ou d'un contrat dans le cadre d'un programme de type Erasmus Mundus, Marie Curie ou CUD ne sont pas éligibles à ces subsides.

La candidature doit être introduite par le promoteur à l'ULg qui accueillera et encadrera le doctorant pendant son(ses) séjour(s).

Un rapport des travaux effectués devra être fourni par le candidat au terme de chacun de ses séjours de recherche. La qualité du rapport, ainsi que l'avis du collège de doctorat en cas de co-tutelle conditionnera la possibilité de réaliser le séjour suivant (go/non go).

Le candidat sélectionné sera responsable de toutes les formalités nécessaires à l'obtention de son permis de séjour en Belgique, avec le support du Centre de Mobilité Euraxess Services de l'Université de Liège.

Pour info uniquement
L'appel 2012 n'est pas ouvert

3. Durée du subside :

12 mois fragmentables en plusieurs séjours, suivant le programme du candidat. Le nombre de séjours est de quatre au max. Chaque séjour doit durer au moins 2 mois.

4. Montant du subside :

1.000 EUR/mois, auquel peut s'ajouter une contribution aux voyages aller-retour du pays de l'institution d'origine vers la Belgique.

5. Projet – exigences :

Les subsides sont octroyés dans le cadre de projets de thèse de doctorat développés à l'étranger. Le projet de mobilité à l'ULg doit être soutenu par un membre du personnel académique ou scientifique permanent de l'ULg. Il doit s'inscrire dans les domaines de recherche en cours dans son unité de recherche.

Un rapport des travaux effectués devra être fourni par le candidat au terme de chacun de ses séjours de recherche. Il mettra en perspective ses travaux à l'ULg et son programme à venir. La qualité du rapport, ainsi que l'avis du collège de doctorat en cas de co-tutelle conditionnera la possibilité de réaliser le séjour suivant (go/non go).

6. Modalités d'introduction de la candidature :

La demande doit être introduite par courrier électronique au secrétariat de l'ARD (Administration R&D, ard@ulg.ac.be), à l'attention de Véronique Dubuy, pour le ~~30 mai 2012~~. Les séjours, sauf exception, ne pourront débuter avant le 1er septembre 2012.

La candidature sera introduite par le responsable de l'unité d'accueil à l'ULg qui encadrera le doctorant étranger à l'ULg, au moyen du formulaire ad-hoc.

La demande peut être rédigée en français ou en anglais. Le responsable ULg accompagnera le dossier d'une lettre d'avis (Annexe 1), dans laquelle il se prononcera sur la qualité du candidat, du projet et sur l'intérêt éventuel de développer une co-tutelle à court ou moyen terme. Celle-ci n'est pas nécessaire pour l'octroi du subside et ne constitue pas un avantage a priori. Elle pourra être envisagée ultérieurement si le candidat fait la preuve de ses compétences et de ses qualités.

Seront également jointes au dossier les annexes suivantes :

ANNEXE 1	Lettre d'avis du responsable académique de l'Unité de recherche à l'ULg(incluant l'intérêt éventuel pour une co-tutelle directement ou à terme)
ANNEXE 2	Lettre de recommandation du promoteur de l'institution étrangère
ANNEXE 3	Lettre de motivation du candidat pour le(s) séjour(s) de recherche à l'ULg dans le cadre de sa thèse
ANNEXE 4	Document d'engagement du candidat (cfr. document joint)
ANNEXE 5	CV détaillé du candidat
ANNEXE 6	Copie du diplôme de 2e cycle universitaire
ANNEXE 7	Preuve d'inscription au doctorat dans l'institution étrangère
ANNEXE 8	Preuve de co-tutelle si elle existe

Pour info uniquement
L'appel 2012 n'est pas ouvert

7. Evaluation et sélection :

Les projets seront évalués par les Conseils de la Recherche de l'ULg relevant de la thématique du projet du candidat.

Critères d'évaluation :

- Qualité du candidat
- Qualité du projet de mobilité, de sa structure, de son programme et de la manière dont il s'inscrit dans le projet doctoral
- Qualité de la structure d'accueil (disponibilité des ressources nécessaires) et de la plus-value apportée par la structure d'accueil au doctorant

A la fin du processus d'évaluation, les candidatures sont classées en deux classes : prioritaires (excellente, proposée pour financement) et non retenues. Dans la classe prioritaire, un ordre est proposé.

Les candidatures classées prioritaires seront traitées par la Commission "Missions scientifiques" de l'ULg qui octroiera les subsides en fonction des budgets disponibles et des priorités institutionnelles.

Critères de priorité institutionnelle :

- Candidats en provenance d'une institution d'un pays non-européen ou d'un pays nouvellement membre de l'UE
- Existence d'un partenariat entre l'institution d'origine et l'ULg
- Candidats diplômés de 2e cycle par une institution non belge

8. Budget et gestion financière du programme :

Le subside de séjour de recherche est un subside de mobilité forfaitaire de 1.000 EUR/mois attribué au doctorant étranger. Il ne s'agit en aucun cas d'un salaire et n'est par conséquent pas assujetti à la sécurité sociale.

Le doctorant sera tenu de s'inscrire comme étudiant ou stagiaire à ses frais dans les formes prévues à l'ULg et de se couvrir en assurance soins de santé pour la durée de son séjour. Il doit s'acquitter personnellement des formalités d'obtention de visa si nécessaire.

Le subside est versé mensuellement au candidat pour la durée de son séjour effectif à Liège.

9. Retrait de la bourse :

En cas de non respect des conditions d'octroi de la bourse, celle-ci sera immédiatement arrêtée.

Renseignements complémentaires :

ARD – Isabelle Halleux - +32 4 366 5243 –isabelle.halleux@ulg.ac.be